

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SERNHAC

12/07/2023

Nombres de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	12

Date de la Convocation
06/07/2023

Date d'Affichage

Objet de la délibération

L'an deux mille vingt-trois, et le douze Juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de SERNHAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUPRET Gaël, Maire.

Présents : Mmes FERNANDEZ Véronique, GEYNET Christelle, , MOURISSARGUES Candy, Mrs ABELLAN Pierre, NAVARRO Jean-François, OLIVE SALOMMEZ David, DUPRET Gaël, CHAY Gilles, GARCIA Grégory, DAUGA Laurent, Mme PAULIN Evelyne Mr GASPARD Gauthier.

Absents : Mr RENSON Luc procuration donnée à Mme FERNANDEZ Véronique, Mr REY Philippe procuration donnée à Mr DAUGA Laurent, SIMON Dominique, HOURSAL Eloïse, GUTLEBEN Sandrine, GAIDI Fatna, Mr FAURE Olivier

Secrétaire de séance : Mme FERNANDEZ Véronique a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le nouveau DICRIM qui précise que la Commune est concernée par le risque de glissement de terrain.

Le Conseil Municipal après avoir ouï, Monsieur le Maire, approuve à l'unanimité le nouveau DICRIM.

Il sera diffusé à l'ensemble de la population.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Suivent les signatures. Pour copie conforme

Le Maire

DUPRET Gaël

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

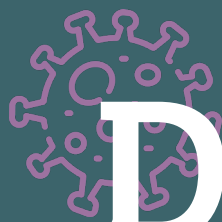
le

et publication ou notification

du



A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to be 'Gaël Dupret'.



DICRIM

Document
Information
Communal sur les
Risques
Majeurs

DOCUMENT D'INFORMATION
A CONSERVER



LES RISQUES MAJEURS

Quels sont-ils et comment
s'en protéger ?



EDITION 2022

Sernhac



SOMMAIRE

- 04 Qu'est-ce qu'un P.C.S ?
- 05 Qu'est un risque majeur ?



RISQUES NATURELS

- 06 Le risque inondation
- 08 Le risque feu de forêt
- 10 Le risque sismique
- 12 Le risque météorologique
- 14 Le risque mouvements de terrain

RISQUES TECHNOLOGIQUES

- 16 Le risque rupture de barrage
- 18 Le risque T.M.D
- 20 Le risque industriel
- 21 Le risque radon
- 22 Le risque nucléaire

RISQUES SOCIÉTAUX

- 24 Le risque attentat
- 25 Les compétences de la commune face à un attentat

RISQUE SANITAIRE

- 26 Le risque sanitaire

- 27 Qu'est-ce que l'I.A.L ?
- 28 Comment bien se préparer ?
- 29 Comment suis-je alerté ?
- 29 Pour aller plus loin

- 30 Je peux trouver le DICRIM
- 30 Les sites utiles
- 30 Les numéros d'urgence

S'INFORMER POUR SE PROTÉGER

L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs est un droit inscrit dans le code de l'environnement. Elle concerne quatre niveaux de responsabilité dont :

- - Le préfet
- - Le maire
- - Le propriétaire en tant que gestionnaire
- - Le vendeur ou bailleur.

Ainsi, le maire, via ce document nommé DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) s'inscrit dans une démarche d'information préventive qui consiste à renseigner la population sur les risques majeurs auxquels elle peut être exposée sur ses lieux de vie, de travail, ou de vacances.

Le DICRIM est un document élaboré conjointement avec le PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Un document qui répond donc à la dotation récente d'un PCS sur notre commune.

Merci de bien vouloir prendre connaissance des informations qui sont données dans cette brochure et de bien veiller à les conserver précieusement.

Le Maire

Gaël DUPRET



QU'EST-CE QU'UN P.C.S. ?

Ce document, mis en place par la commune synthétise l'ensemble des dispositions d'alerte et de sauvegarde à mettre en œuvre face à une situation d'urgence générée par un événement grave survenu sur la commune.

Il peut être déclenché par le maire ou par la personne assurant la relève lorsque le maire ne peut assumer son rôle.

Le PCS s'intègre au dispositif départemental de gestion de crise mis en œuvre par les services préfectoraux. Il est coordonné au niveau local avec les dispositifs de mise en alerte et de mise en sûreté.

LES AUTRES DOCUMENTS A CONNAITRE

PPRI : Le Plan de Prévention du Risque Inondation est une politique de gestion du risque d'inondation qui s'appuie sur une réglementation de l'occupation du sol qui permet de ne pas augmenter la vulnérabilité en zone inondable.

PLU : Le Plan Local d'Urbanisme définit les règles spécifiques à respecter en termes d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

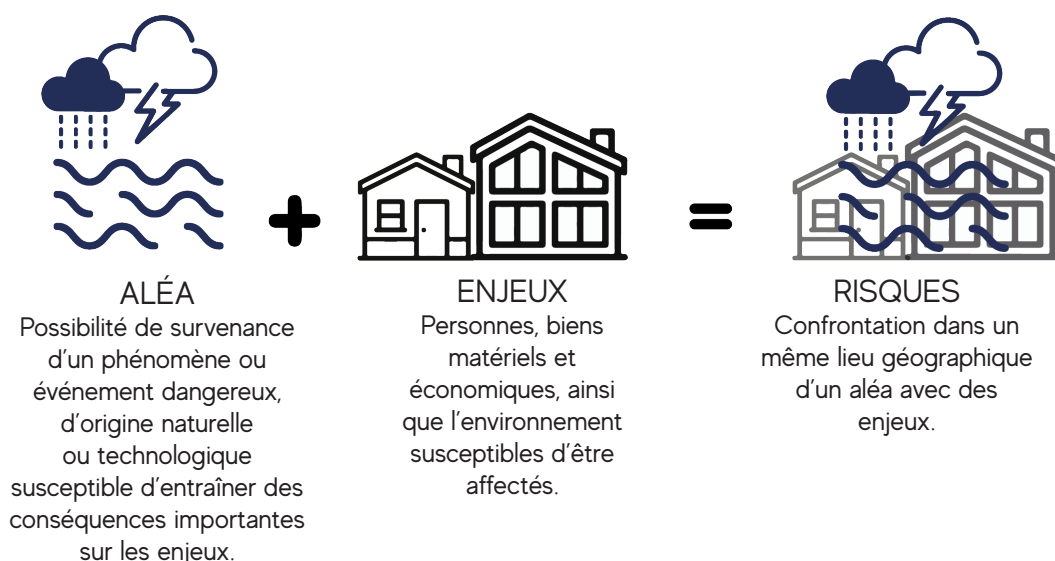
PAPI : Il existe des Programmes d'Actions et de Prévention contre les Inondations auxquels de nombreux territoires sont engagés. Ils consistent à développer une politique de gestion globale du risque à l'échelle du Bassin Versant pour la protection des biens et des personnes.



QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur se caractérise par **la confrontation** d'un **événement potentiellement dangereux** avec **des enjeux humains, économiques et environnementaux**.

D'une manière générale le risque majeur se caractérise par de nombreuses victimes, un coût important de dégâts matériels, et des impacts sur l'environnement.

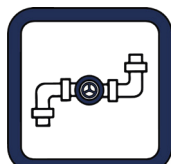
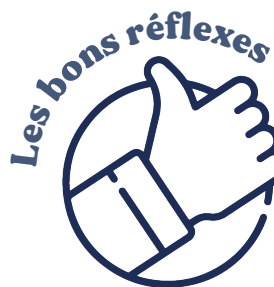
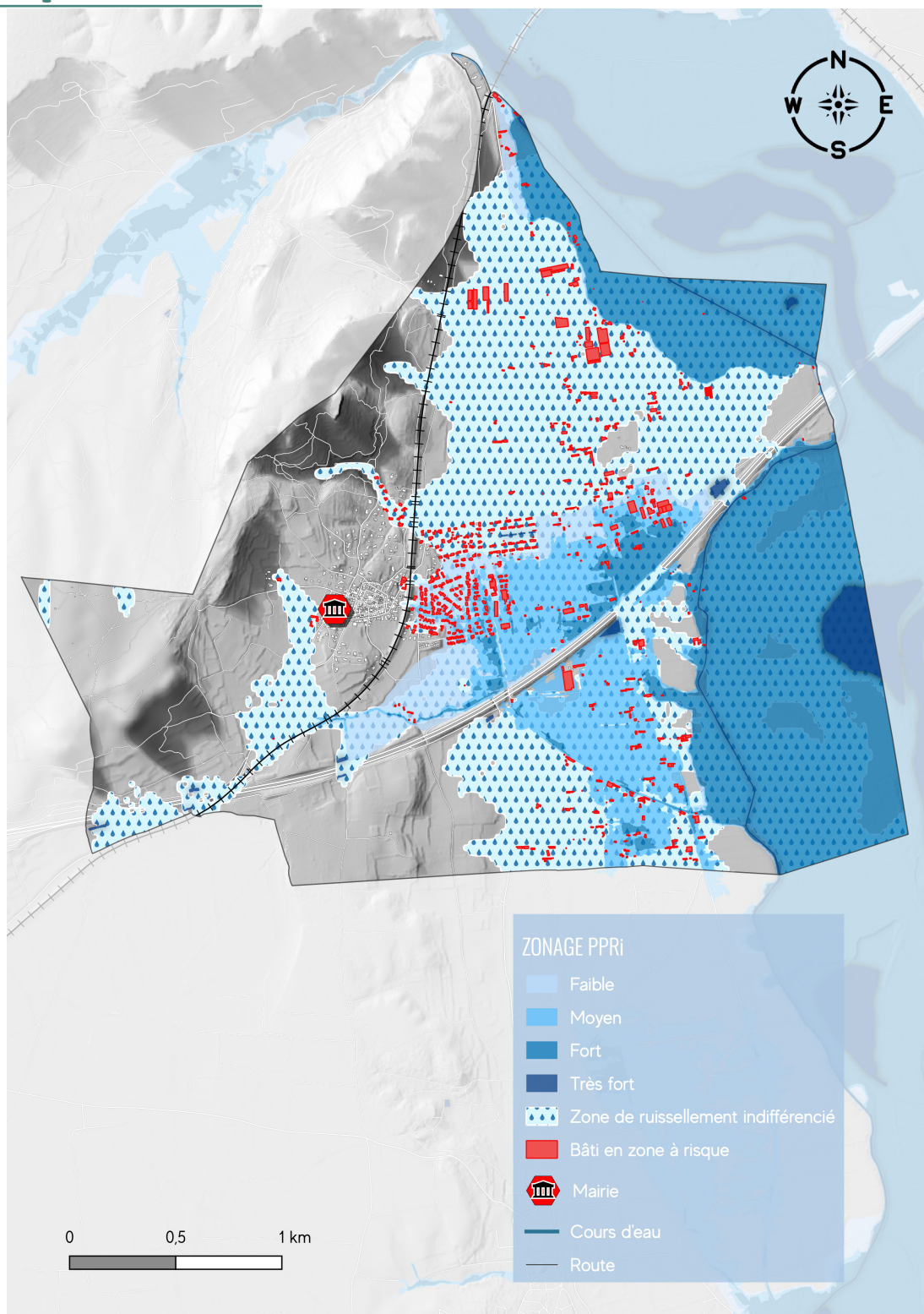


Le risque majeur est donc la confrontation d'un aléa avec des enjeux.

Le DICRIM est un document réglementaire qui a pour but de présenter et décrire les risques majeurs existants sur la commune. Par ailleurs, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) encadre les actions communales de sauvegarde en cas de survenue d'un événement dommageable.



Risque inondation



JE PENSE À
COUPER LE
GAZ ET
L'ÉLECTRICITÉ



JE MONTE À
L'ÉTAGE / JE ME
METS EN HAU-
TEUR À L'ABRI.



JE ME TIENS
INFORMÉ.



JE NE
SATURE PAS LES
RÉSEAUX
(PRIVILÉGIER
LES SMS).



JE NE VAIS PAS
CHERCHER
LES ENFANTS À
L'ÉCOLE.



JE NE PRENDS
PAS LA ROUTE
JE NE PRENDS
PAS DE
RISQUES.



LE RISQUE INONDATION

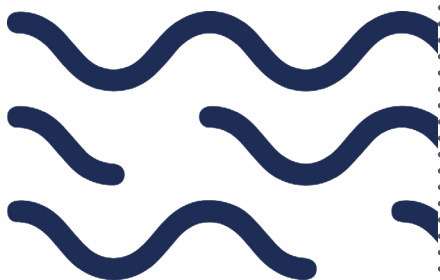
Une inondation est un phénomène **hydro-climatique**. On parle de montée des eaux pouvant être rapide ou lente avec des hauteurs d'eau variables. L'inondation est provoquée principalement par de **fortes pluies** sur le bassin versant qui alimentent les cours d'eau de votre commune.

Sur la commune

Le Gardon s'écoule à l'Est de la commune de Sernhac. Son débordement pourrait concerner le Nord-Est de la commune ainsi que le Sud-Est et le centre de la commune où se situent de nombreuses habitations et des enjeux. Le phénomène de ruissellement pluvial est également très présent dans la partie Nord de la commune, à l'Ouest et au Sud pouvant impacter des habitations et des enjeux.

Les mesures mises en œuvre

La commune de Sernhac est couverte par le **Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de 2016** qui régit l'utilisation des sols dans les zones à risque.



1 Avant

- Je m'informe à la mairie du risque encouru par ma maison.
- Je mets en hauteur les éléments sensibles à l'eau.
- Je prévois un kit de sécurité et le conserve hors d'eau.
- Je mets à l'abri mon véhicule sans prendre de risque.

Pendant 2

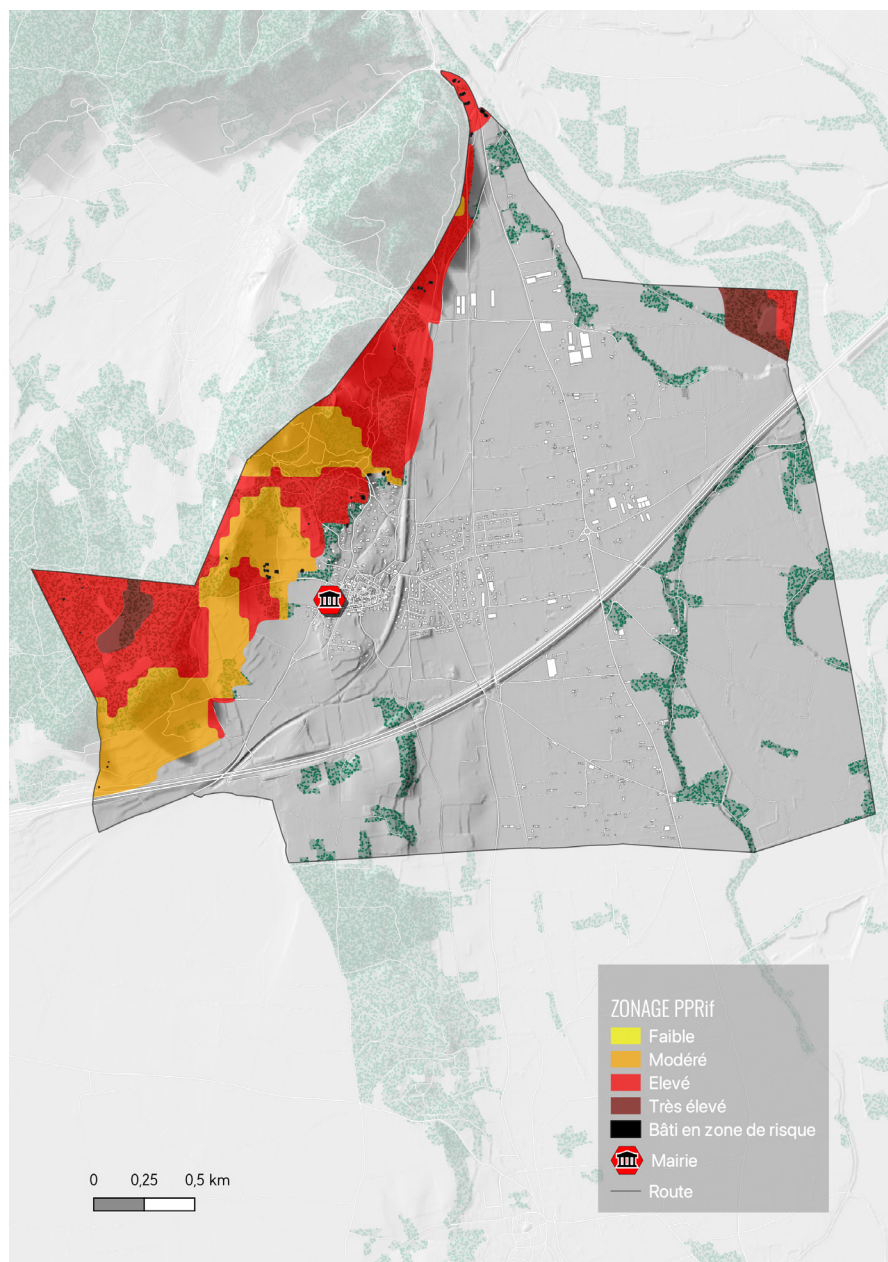
- Je ferme toutes les ouvertures (portes fenêtres, aérations).
- Je surélève le mobilier et mets au sec les denrées périssables.
- J'amarre les cuves et autres objets flottants.
- Je coupe l'électricité et le gaz.
- Je me mets en sécurité dans les étages avec mon kit de sécurité.
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.
- Je ne reste pas dans mon véhicule si je suis sur la route.
- Je ne m'engage pas dans les zones inondées.
- Je ne descends pas à la cave ou dans un parking souterrain.

3 Après

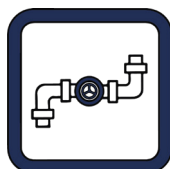
- Je ne retourne pas à mon domicile sans autorisation.
- Une fois chez moi, j'aère, je désinfecte et je chauffe toute la maison.
- Je m'assure que l'installation électrique est sûre avant de rétablir le courant.
- Je me tiens informé auprès de la mairie d'information comme la pollution des eaux, etc.
- J'apporte mon soutien à ceux qui sont dans le besoin.
- Je prépare les procédures d'assurance et je fais l'inventaire des dégâts.



Risque feu de forêt



Les bons réflexes



JE PENSE À
COUPER LE
GAZ ET
L'ÉLECTRICITÉ.



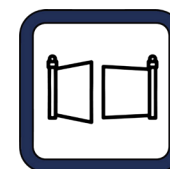
JE ME TIENS
INFORMÉ.



JE FERME LES
OUVERTURES
DE MA MAISON.



JE ME METS À
L'ABRI DANS LE
BÂTIMENT LE
PLUS PROCHE
OU EN
ÉVACUANT
LA ZONE.



J'OUVRE LES
ENTRÉES DE
MON DOMICILE
(PORTAIL).



JE NE VAIS PAS
C H E R C H E R
LES ENFANTS À
L'ÉCOLE.



JE NE
SATURE PAS
LES RÉSEAUX
(PRIVILÉGIER
LES SMS).



LE RISQUE DE FEU DE FORET

Un incendie dit «feu de forêt» est un risque naturel induit par des conditions météorologiques sèches, l'état de la végétation et le relief. Les zones boisées du Sud de la France sont particulièrement exposées à ce risque. Principalement dû à la présence d'essences particulièrement combustibles et à un climat favorisant la sécheresse durant les hautes saisons. Un feu de forêt est un incendie qui se propage sur une étendue boisée. Il peut être d'origine naturelle (dû à la foudre ou à une éruption volcanique) ou humaine.

Sur la commune

Sernhac comme de nombreuses commune du Gard est soumise au risque incendie. Il est important de prendre en compte les petits gestes du quotidien dans les actions de prévention pouvant réduire de 60% les incendies sur ma commune. Il est essentiel que je reste vigilant et que j'alerte en cas de risque potentiel. Dans le cadre des **Plans de Prévention des Risques incendies et Feux de forêts**, les services locaux mettent en œuvre des dispositifs afin d'éviter la mise en danger des enjeux sur les zones sensibles.

1 Avant

- J'entretiens ma parcelle en débroussaillant régulièrement.
- Je prévois des moyens de luttés (réserve d'eau, équipement essentiel).
- Je repère les voies d'évacuation et les abris potentiels.
- Je vérifie l'étanchéité des ouvertures et l'état de la toiture.

Pendant 2

Si je suis témoin :

- J'informe les pompiers sur le lieu.
- Si j'en ai la capacité j'interviens sur le feu naissant sans me mettre en danger.

Pour les feux de forêts :

- Je m'éloigne dos au vent.
- Je m'abrite dans un abri proche.
- Je ferme les ouvertures et bouche les aérations avec des tissus humides.
- Je respire à travers un tissu humide.

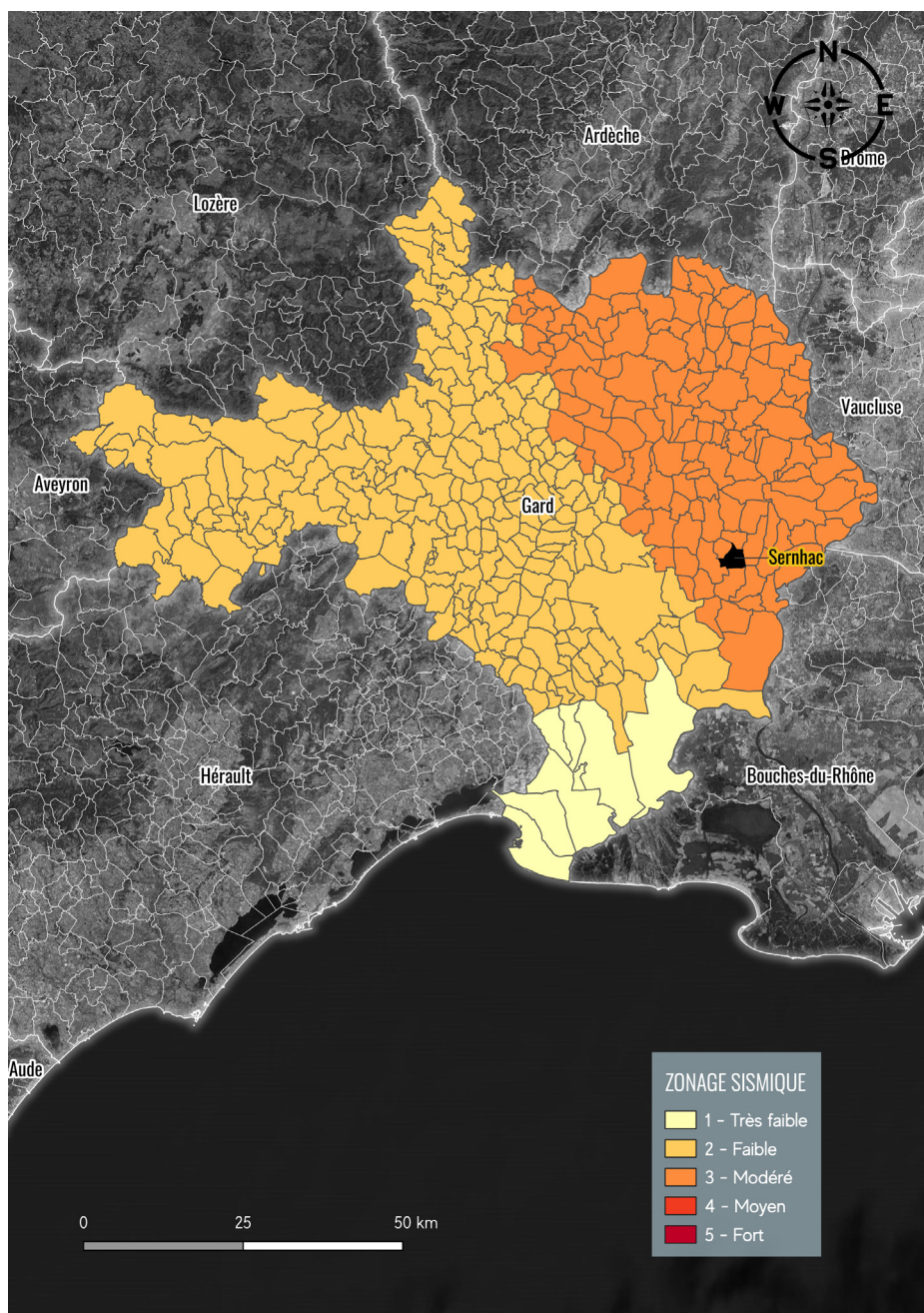
Mon habitation face au risque :

- J'ouvre mon portail pour faciliter l'accès aux secours et pompiers.
- J'arrose régulièrement ma maison et je n'oublie pas de mettre à l'abri mon éventuel matériel situé à l'extérieur.
- Je coupe le gaz et l'électricité dehors et dedans.

3 Après

- Je m'occupe des feux pouvant subsister.
- Je me tiens informé des consignes.





JE PENSE
À COUPER
LE GAZ ET
L'ÉLECTRICITÉ.



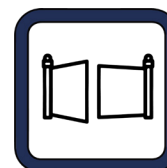
JE ME TIENS
INFORMÉ.



JE FERME LES
OUVERTURES
DE MA MAISON.



DANS UN
BÂTIMENT,
JE ME METS
À L'ABRI
SOUS UNE
TABLE OU UN
ENCADREMENT
DE PORTE.



J'OUVRE LES
ENTRÉES DE
MON DOMICILE
(PORTAIL).



JE NE
SATURE PAS LES
RÉSEAUX
(PRIVILÉGIER
LES SMS).



JE NE VAIS PAS
CHERCHER
LES ENFANTS À
L'ÉCOLE.



LE RISQUE SISMIQUE

Un séisme se produit lorsque la croûte terrestre vient à **rompre** et libère une importante énergie. Celle-ci se diffuse sous la forme **d'ondes** qui provoquent des vibrations dans le sol. Un phénomène qui touche les structures et dont les effets peuvent être dévastateurs en fonction de leur résistance. Les dégâts seront mesurés par une intensité qui peut être accentuée par des **effets de site**.

Dans la région

Dans le département du Gard, une centaine de petits séismes (magnitude 2 à 3) ont été recensés depuis les années 1980.

Sur la commune

Sernhac est dans une zone de sismicité de **3/5**, les secousses ressenties seront donc d'intensité **modérées**.

1 Avant

- Je repère les points de coupures de gaz, d'eau et d'électricité chez moi et dans mon lieu de travail.
- Je repère les endroits pouvant servir de refuge.
- Je repère les objets et meubles pouvant être dangereux lors d'une secousse.

Pendant 2

Si je suis dans un bâtiment :

- Je m'abrite sous une table solide, près d'un mur, sous l'encadrement d'une porte.
- Je n'allume pas de feux et je ne fume pas.

Si je suis en extérieur :

- Je ne reste pas près des bâtiments (effondrement et chutes d'éléments : toitures, balcons, etc...)
- Je m'éloigne des lignes à haute tension et des arbres.

Si je suis en voiture :

- Je m'arrête, si possible, dans un endroit dégagé.
- Je ne sors pas de mon véhicule avant la fin des secousses.

3 Après

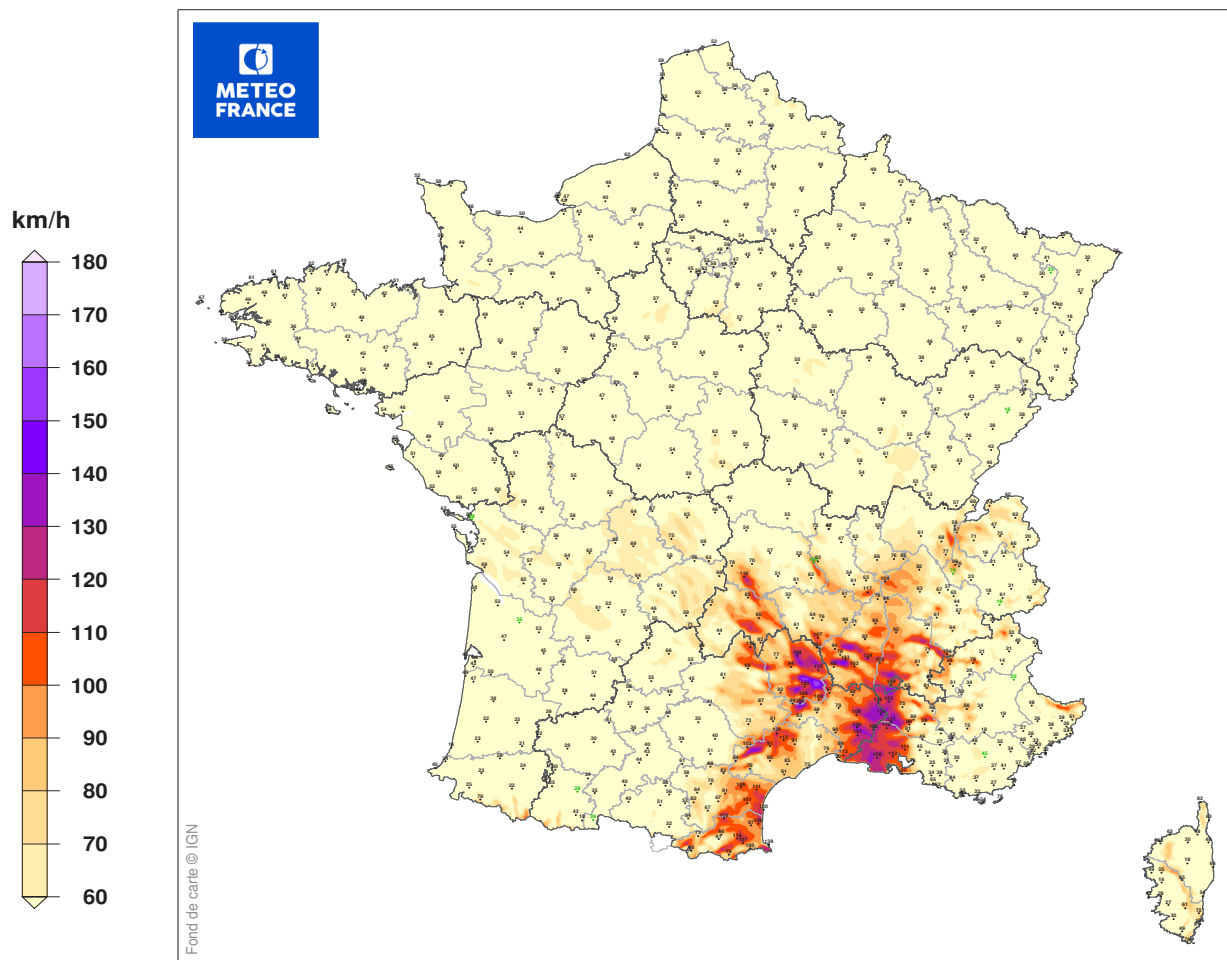
- Je fais attention car les répliques sont possibles.
- Si je ne l'ai pas fait, je coupe le gaz, l'électricité et l'eau.
- J'aère la pièce et je supprime tout départ de feu.
- Je ne fume pas car il peut y avoir des fuites de gaz. Si je les connais je les indique.
- J'évacue le bâtiment sans prendre l'ascenseur et je me dirige vers un endroit dégagé.
- Je ne téléphone pas car je risque de saturer les réseaux.





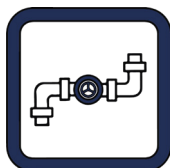
ESTIMATION DES RAFALES MAXIMALES DE LA TEMPETE

du 08/02/2015 à 08 UTC au 08/02/2015 à 23 UTC

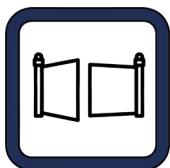


Les observations pointées en vert correspondent au maximum issu d'une série incomplète sur la période

Carte produite le 11/09/2018 à 13h 10 UTC



JE PENSE
À COUPER
LE GAZ ET
L'ÉLECTRICITÉ.



J'OUVRE LES
ENTRÉES DE
MON DOMICILE
(PORTAIL).



JE ME TIENS
INFORMÉ.



JE FERME LES
OUVERTURES
DE MA MAISON.



JE ME METS À
L'ABRI DANS
LE BÂTIMENT
LE PLUS
PROCHE OU EN
ÉVACUANT LA
ZONE.



JE NE PRENDS
PAS LA ROUTE
JE NE PRENDS
PAS DE
RISQUES.



JE NE
SATURE PAS LES
RÉSEAUX
(PRIVILÉGIER
LES SMS).



JE NE VAIS PAS
C H E R C H E R
LES ENFANTS À
L'ÉCOLE.



LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE



Le risque climatique est induit par une variation extrême des **températures** qui peuvent déclencher certains événements, ils sont tous couverts par la **vigilance météorologique** de Météo-France : vents violents (tempête), fortes précipitations, neige et verglas, grand froid, canicule, orages,

Sur la commune

La pluralité climatique du département du Gard peut exposer la commune de Sernhac à tous les risques météorologiques. Plusieurs phénomènes climatiques d'**intensité importante** sont recensés au niveau de la commune telle qu'une tempête en 2015.



1 Avant

- Je prévois un **kit de sécurité** et le conserve hors d'eau (cf PFMS).
- Je mets à l'**abri mon véhicule** sans prendre de risque.

Pendant 2

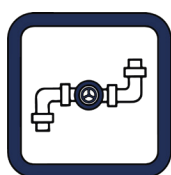
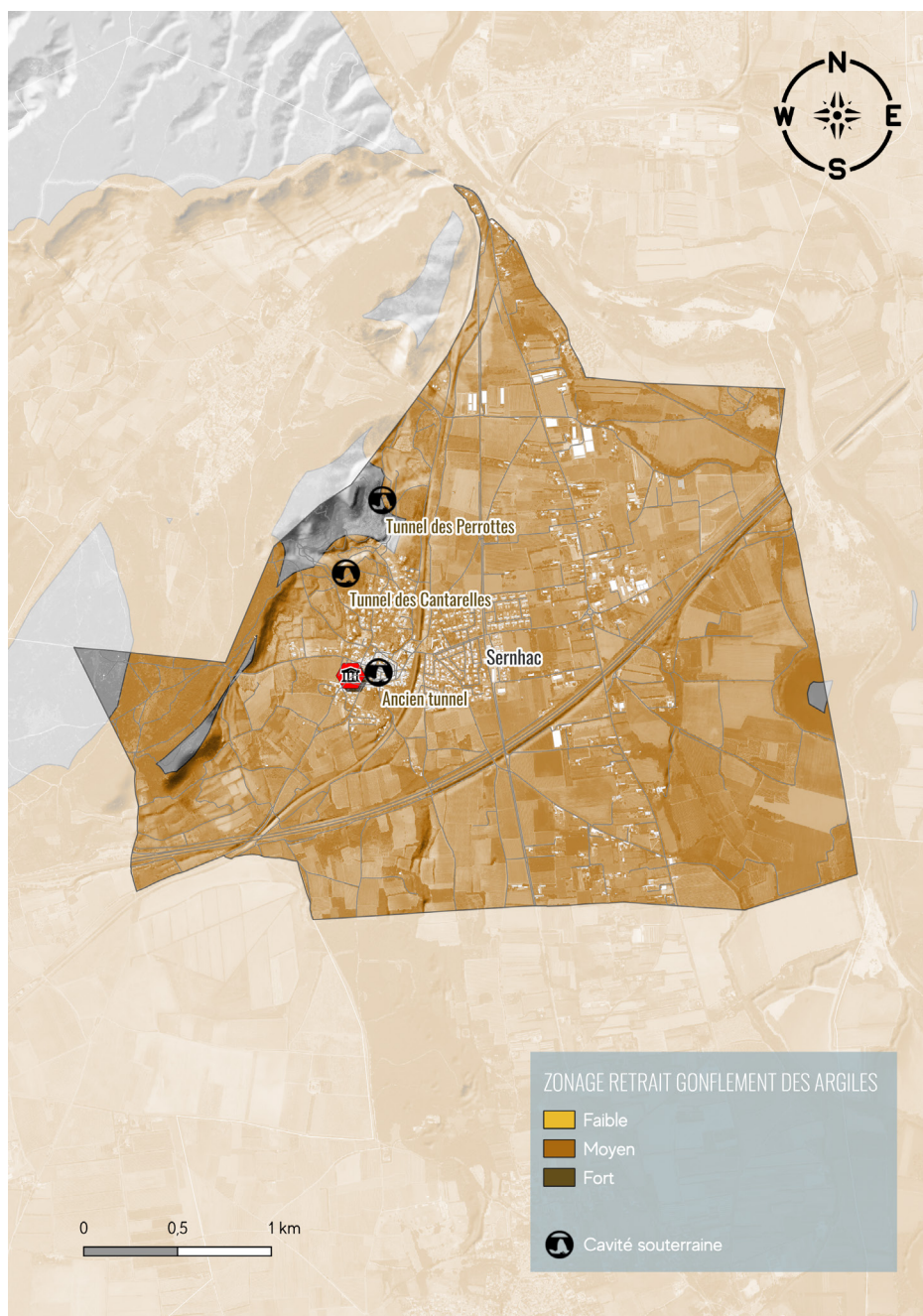
- Je **surélève le mobilier** et mets au sec les denrées périssables.
 - J'**amarre les cuves**.
 - Je coupe l'**électricité et le gaz**.
- Je me mets en **sécurité dans les étages** avec mon kit de sécurité.
 - Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.
- Je ne reste pas dans mon **véhicule** si je suis sur la route.
- Je ne descends pas à la cave ou dans un parking souterrain.

3 Après

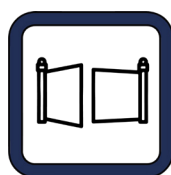
- Je ne retourne pas à mon domicile sans autorisation.
- Je m'assure que l'**installation électrique est sûre** avant de rétablir le courant.
 - Je me tiens **informé** auprès de la mairie d'information comme la pollution des eaux, etc.
- J'**apporte mon soutien** à ceux qui sont dans le besoin.
- Je **prépare les procédures d'assurance** et je fais l'inventaire des dégâts.



Risque de mouvements de terrain



JE PENSE
À COUPER
LE GAZ ET
L'ÉLECTRICITÉ.



J'OUVRE LES
ENTRÉES DE
MON DOMICILE
(PORTAIL).



JE ME TIENS
INFORMÉ.



JE FERME LES
OUVERTURES
DE MA MAISON.



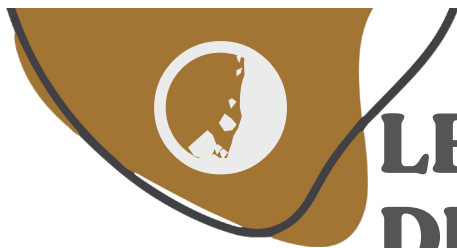
DANS UN
BÂTIMENT,
JE ME METS
À L'ABRI
SOUS UNE
TABLE OU UN
ENCADREMENT
DE PORTE.



JE NE
SATURE PAS LES
RÉSEAUX
(PRIVILÉGIER
LES SMS).



JE NE VAIS PAS
CHERCHER
LES ENFANTS À
L'ÉCOLE.



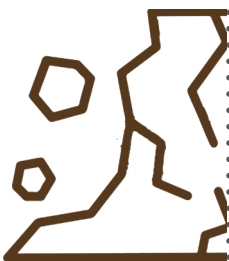
LE RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de **déplacements**, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique. Les volumes en jeux sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes.

Sur la commune

Pratiquement l'ensemble de la commune est exposée à un niveau d'**aléa moyen** concernant le **retrait-gonflement des argiles**.

Trois cavités souterraines sont identifiées sur la commune, ce sont des tunnels.



1 Avant

- Je repère les points de coupures de gaz, d'eau et d'électricité chez moi et dans mon lieu de travail.
- Je repère les endroits pouvant servir de refuge.
- Je repère les objets et meubles pouvant être dangereux lors d'une secousse.

Pendant 2

Si je suis dans un bâtiment :

- Je m'abrite sous une table solide, près d'un mur, sous l'encadrement d'une porte.

Si je suis en extérieur :

- Je ne reste pas près des bâtiments (effondrement et chutes d'éléments : toitures, balcons, etc...).
- Je m'éloigne des lignes à haute tension et des arbres.

Si je suis en voiture :

- Je m'arrête, si possible, dans un endroit dégagé.
- Je ne sors pas de mon véhicule avant la fin des secousses.

3 Après

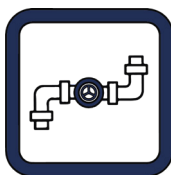
- Si je ne l'ai pas fait, je coupe le gaz, l'électricité et l'eau.
- Je ne fume pas car il peut y avoir des fuites de gaz.
- Si je les connais je les indique, j'évacue le bâtiment sans prendre l'ascenseur et je me dirige vers un endroit dégagé.
- Je ne téléphone pas car je risque de saturer les réseaux.



Risque de rupture de barrage



Les bons réflexes



JE PENSE À
COUPER LE
GAZ ET
L'ÉLECTRICITÉ.



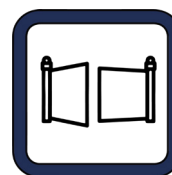
JE ME TIENS
INFORMÉ.



JE ME METS À
L'ABRI DANS
LE BÂTIMENT
LE PLUS
PROCHE OU EN
ÉVACUANT LA
ZONE.



JE FERME LES
OUVERTURES
DE MA MAISON.



J'OUVRE LES
ENTRÉES DE
MON
DOMICILE
(PORTAIL).



JE NE
SATURE PAS LES
RÉSEAUX
(PRIVILÉGIER
LES SMS).



JE NE VAIS PAS
CHERCHER
LES ENFANTS À
L'ÉCOLE.



LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

Un barrage est un **ouvrage hydraulique** établi en travers d'un cours d'eau et a plusieurs fonctions comme la **régulation** de cours d'eau ou la **lutte** contre les incendies. La rupture de barrage est un phénomène qui correspond à la **destruction** totale ou partielle d'un barrage. Il y a plusieurs causes de ruptures : **techniques** (défaut de fonctionnement, vices de construction...), **naturelles** (séisme, glissement de terrain, crue exceptionnelle) ou **humaines** (erreur d'exploitation, de surveillance ou d'entretien...).

Sur la commune

Le risque rupture de barrage est induit par deux ouvrages :

- Le barrage de **Sainte-Cécile d'Andorge** (classe A),
- Le barrage de **Serre-Ponçon** (classe A),
- Le barrage de **Sainte-Croix** (classe A).

Les trois barrages sont concernés par un Plan Particulier d'Intervention (PPI). Le barrage de Sainte-Cécile d'Andorge est situé sur le Gardon d'Alès dans le Gard. Le barrage de Serre-Ponçon est localisé sur la Durance dans les Hautes-Alpes. Le barrage de Sainte-Croix est situé sur le Verdon dans les Alpes-de-Haute-Provence.

1 Avant

- Je m'informe à la mairie du risque encouru par ma maison.
- Je mets en hauteur les éléments sensibles à l'eau.
- Je prévois un kit de sécurité et le conserve hors d'eau (cf PFMS).
- Je mets à l'abri mon véhicule sans prendre de risque.

Pendant 2

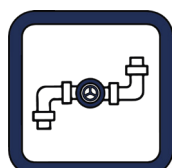
- Je ferme toutes les ouvertures (portes fenêtres, aérations)
- Je surélève le mobilier et mets au sec les denrées périssables.
- J'amarre les cuves et autres objets flottants.
- Je coupe l'électricité et le gaz.
- Je me mets en sécurité dans les étages avec mon kit de sécurité.
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.
- Je ne reste pas dans mon véhicule si je suis sur la route.
- Je ne m'engage pas dans les zones inondées.
- Je ne descends pas à la cave ou dans un parking souterrain.

3 Après

- Je ne retourne pas à mon domicile sans autorisation.
- Une fois chez moi, j'aère, je désinfecte et je chauffe toute la maison.
- Je m'assure que l'installation électrique est sûre avant de rétablir le courant.
- Je me tiens informé auprès de la mairie d'information comme la pollution des eaux, etc.
- J'apporte mon soutien à ceux qui sont dans le besoin.
- Je prépare les procédures d'assurance et je fais l'inventaire des dégâts.



Risque de Transport de matière dangereuse



JE PENSE À
COUPER LE
GAZ ET
L'ÉLECTRICITÉ.



JE ME TIENS
INFORMÉ.



JE FERME LES
OUVERTURES
DE MA MAISON.



JE ME METS À
L'ABRI DANS
LE BÂTIMENT
LE PLUS
PROCHE OU EN
ÉVACUANT LA
ZONE.



JE N'ALLUME
PAS DE FEU.



JE NE
SATURE PAS LES
RÉSEAUX
(PRIVILÉGIER
LES SMS).



JE NE VAIS PAS
CHERCHER
LES ENFANTS À
L'ÉCOLE.



LE RISQUE T.M.D

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (T.M.D.) survient lors d'un accident se produisant par voie **routière**, **ferrée**, de **navigation** intérieure, maritime ou aérienne. On peut observer trois types d'effets : l'explosion, l'incendie et le dégagement de nuages toxiques.

Dans la région

La diversité des lieux d'accidents probables (routes de transit, desserte locale, voies ferrées, voies maritimes et sites portuaires) et la diversité des causes contribuent à rendre difficile l'évaluation du risque TMD, c'est donc **l'ensemble des communes du département qui sont concernées**. Néanmoins, les principaux axes en terme de trafic ou de volume de transit, ainsi que les zones urbaines et industrielles importantes en termes de densité de population doivent être considérées comme les sites les plus sensibles à ce risque.

Sur la commune

Le risque TMD sur la commune de Sernhac est induit par le **réseau routier** (D986L) et **autoroutier** (A9).

Si je suis témoin **1**

- Si possible, j'agis afin d'éviter le «sur-accident».
- Je m'éloigne et je me mets à l'abri à une distance d'au moins 300 mètres.
- Je repère les codes indiqués et je donne l'alerte (pompiers : 18).

Au téléphone :

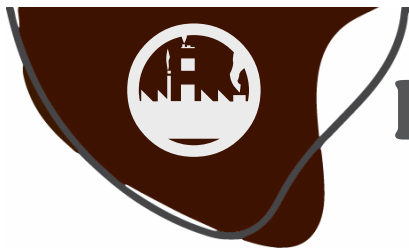
- Le lieu exact (commune, N° de voie, etc.).
- Le moyen de transport (camion, train, etc.).
- La présence de victimes.

2 Si il y a un nuage toxique

- J'évite le nuage en évacuant selon un axe perpendiculaire au vent.
- Je rejoins l'abri le plus proche et le rends hermétique en fermant toutes les ouvertures (fenêtres, portes, etc...).
- Je coupe le gaz et l'électricité.
- Je me munis de l'équipement essentiel (eau, nourriture, médicaments, etc.).
- Je ne fume pas.
- J'écoute la radio (France Bleu, radio locale, etc.).
- En cas de nécessité, je respire à travers un linge humide.

A la fin de l'alerte **3**

- Je ne sors qu'à la fin de l'alerte.
- J'aère ma maison en ouvrant toutes les ouvertures.
- Je me douche et change de vêtements en cas de contamination.
- Je vais voir un médecin.



LE RISQUE INDUSTRIEL

Le risque industriel est un événement qui se produit sur un **site industriel**. Ce type de risque se manifeste de plusieurs façons : il y a les **effets thermiques**, liés à la combustion d'un produit inflammable ou à une explosion. Les **effets mécaniques** liés à une surpression qui est le résultat d'une onde de choc provoquée par une explosion. Les **effets toxiques**, dont la dispersion dans l'air ou l'eau d'une substance chimique ou toxique.

Sur la région

Le département du Gard compte neuf sites **SEVESO seuil haut** et dix sites **SEVESO seuil bas**.

Sur la commune

Les sites industriels présents sur Sernhac (le **Garage Richard** et **Le Graton Castillonais**), ne sont pas des sites SEVESO mais sont classés **ICPE** (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

Si je suis témoin **1**

- Je donne l'alerte (pompiers : 18) en précisant :
 - Le lieu
- La nature du sinistre (feu, fuite, nuage, explosion)
 - Le nombre de victimes
- Je ferme toutes les ouvertures de la maison, j'arrête la ventilation / climatisation.
 - Je m'éloigne des fenêtres.
- Je me mets à l'abri dans une pièce sans fenêtre.

2 S'il y a un nuage toxique

- J'évite le nuage en évacuant selon un axe perpendiculaire au vent.
- Je rejoins l'abri le plus proche et le rends hermétique en fermant toutes les ouvertures (fenêtres, portes, etc.).
 - Je coupe le gaz et l'électricité.
- Je me munis de l'équipement essentiel (eau, nourriture, médicaments, etc.).
 - Je ne fume pas.
- J'écoute la radio (France bleu, radio locale, etc).
- En cas de nécessité, je respire à travers un linge humide.

A la fin de l'alerte **3**

- Je ne sors qu'à la fin de l'alerte.
- J'aère ma maison en ouvrant toutes les ouvertures.
- Je me douche et change de vêtements en cas de contamination.
 - Je vais voir un médecin.



LE RISQUE RADON

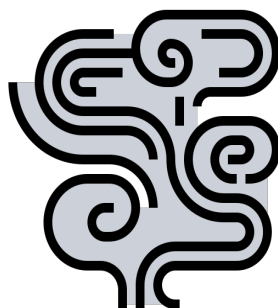
Le radon est un **gaz radioactif** présent dans le sol de manière naturelle, il est issu de la **désintégration de l'uranium** présent dans la croûte terrestre. C'est un gaz qui n'a pas de couleur, d'odeur ou de goût et il provient surtout des sous-sols **granitiques**. Il est reconnu comme **cancérigène** pour les poumons depuis 1987.

La présence du radon est directement liée à la **géologie**, c'est pourquoi l'existence de certaines caractéristiques (faille, ouvrages miniers, sources hydrothermales) peuvent devenir un **facteur aggravant** en facilitant l'accès du gaz à la surface.

Grâce à la géologie, il est surtout possible de cartographier le risque et donc de déterminer des zones plus sensibles que d'autres.

Sur la commune

Il y a **trois niveaux** de radon sur le territoire national (du plus faible au plus élevé). La commune de Sernhac est au niveau **1**, la concentration d'uranium est donc **faible** dans le sol.



1 Avant

- **Se tenir informé** du niveau de radon sur sa commune.
- **Je réalise un dépistage** de mon habitation en me procurant un **dosimètre** que je laisse pendant deux mois en hiver (site de l'IRSN).

Pendant 2

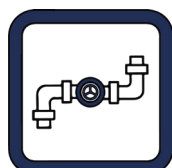
- **Je réduis mon exposition** en **améliorant l'étanchéité** entre le sol et le bâtiment afin de limiter l'entrée du radon.
- **J'améliore la ventilation** afin de diluer la présence du gaz.
- **Améliorer le système de chauffage** s'il transfère du radon vers l'habitation.
- **Évitez toutes fumées à l'intérieur** (l'association tabac-radon augmente fortement le risque de cancer du poumon).

3 Après

- **Réaliser des mesures** de manière régulière afin de contrôler la concentration de gaz.



Risque nucléaire



JE PENSE À
COUPER LE
GAZ ET
L'ÉLECTRICITÉ.



JE ME TIENS
INFORMÉ.



JE FERME LES
OUVERTURES
DE MA MAISON.



JE ME METS À
L'ABRI DANS
LE BÂTIMENT
LE PLUS
PROCHE OU EN
ÉVACUANT LA
ZONE.



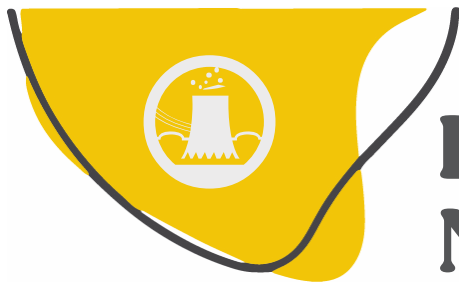
JE N'ALLUME
PAS DE FEU.



JE NE
SATURE PAS LES
RÉSEAUX
(PRIVILÉGIER
LES SMS).



JE NE VAIS PAS
CHERCHER
LES ENFANTS À
L'ÉCOLE.



LE RISQUE NUCLEAIRE

Le risque nucléaire provient de la survenue d'**accidents** qui conduisent à un **rejet d'éléments radioactifs** anormal dans l'environnement. Ce type d'événement est caractérisé par un rejet important d'éléments **toxiques** (notamment radioactifs) et/ou par une forte **irradiation**.

Il survient lors d'accidents de **transport** de sources radioactives transportées par voie **routière, ferrée ou fluviale**. Lors d'utilisations médicales ou industrielles d'éléments, ou lors d'un **dysfonctionnement** grave au sein d'un site nucléaire.

Sur la commune

Le Gard recense une **centrale nucléaire** située à Marcoule.

La commune de Sernhac peut donc être concernée directement par les effets d'un accident nucléaire (**irradiations**). Le risque vient également de l'exposition à un **nuage radioactif** transporté par le vent. Des retombées peuvent survenir et contenir de **l'iode radioactif** qui peut se fixer sur la glande thyroïde et augmenter le risque de cancer.

1 Avant

- Je prévois un kit de sécurité.
- Je retire mes pastilles d'iode à la pharmacie.
- Se tenir informé en écoutant la radio.
- Je me mets à l'abri en calfeutrante les ouvertures de ma maison et j'arrête la ventilation.
- Je rentre dans un bâtiment en dur si je suis à l'extérieur.
- Je me prépare à une éventuelle évacuation.
- Je coupe le gaz et l'électricité.

Pendant 2

- Suivre les consignes des autorités.
- Se tenir informé de la situation en écoutant la radio.
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.
- Je n'encombre pas les lignes téléphoniques.
- Je prends des pastilles d'iode.
- Je ne fume pas.
- En cas de nécessité, je respire à travers un linge humide.

En cas d'évacuation :

- Prendre le kit de sécurité préparé au préalable.
- Se diriger vers un centre d'hébergement au-delà de la zone des 20 km.
- S'il y a un nuage toxique, j'évacue selon un axe perpendiculaire au vent.
- Suivre les consignes de sécurité des autorités.

3 Après

- J'écoute la radio (France Bleu, radio locale, etc.).
- Je suis les consignes des autorités.
- J'attends l'accord des autorités pour rejoindre mon domicile.
- Une fois chez moi, j'aère toute la maison.



RISQUE ATTENTAT

Le terrorisme est complexe. Il ne cesse d'évoluer dans son organisation, ses motivations, ses moyens, ses objectifs et ses méthodes. C'est un phénomène qui ne se limite pas aux frontières et qui se répand sur l'ensemble du globe à travers diverses formes (cyber attaque, attentat à l'explosif, pathogène, etc.).

La France est soumise à cette menace dont les impacts touchent autant le territoire que les citoyens. Malgré des progrès importants dans la lutte anti-terroriste conduite depuis des années et sur plusieurs échelles, la menace reste persistante.

Afin de mieux se préparer et répondre à ce type de phénomène, l'État met en place des actions pour assurer la sécurité du pays. Le plan Vigipirate en fait partie. Il permet d'instaurer un cadre de vigilance, de prévention et de protection sur l'ensemble des activités du pays et permet ainsi d'assurer une meilleure sécurité nationale.

Le plan Vigipirate :

Ce plan gouvernemental relève du premier ministre et associe tous les ministères. Il s'applique à l'État, aux collectivités territoriales, opérateurs et aux citoyens.

3 grands axes :

- Assurer une protection adaptée des citoyens, du territoire et des intérêts de la France.
- Développer et maintenir une culture de vigilance et déceler en amont la menace.
- Permettre une action rapide et coordonnée en cas de menace.

URGENCE ATTENTAT

(Vigilance maximum en cas de menace imminente)

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique.

Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat.

Mesures exceptionnelles d'alerte de la population.

Durée limitée à la gestion de crises.

SÉCURITÉ RENFORCÉE - RISQUE ATTENTAT

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier.

Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles.

Pas de limite de temps définie.

VIGILANCE

Posture permanente de sécurité valable en tout temps et en tout lieu.

Nombreuses mesures permanentes de sécurité.



Que faire si vous êtes pris en otage ?



Ne pas attirer l'attention des ravisseurs



Eviter de croiser le regard des terroristes



Eviter de se lever ou de fuir



Ne pas répondre aux provocations



Garder son calme



Enlever discrètement bijoux et montre



Repérer les lieux pouvant servir d'abris



S'allonger par terre en cas d'assaut par les forces de l'ordre

Signes de risques d'explosion et conduite à tenir :

1 Colis envoyé par un expéditeur inconnu ou sans adresse de retour



7 Fil ou corde tendu dans un endroit inattendu



6 Ne pas toucher aux objets douteux, ne pas essayer de les ouvrir

5 Ne pas créer la panique

8 Fosse fraîchement remblayée au bord d'un chemin (près d'une autoroute animée)

4 S'éloigner de l'objet de quelques mètres

9 Paquet ou un autre objet suspect (dans un bus, dans un métro, près de l'entrée d'un immeuble)

3 Alerter immédiatement le chauffeur de bus, le conducteur de train, l'agent de police. Appeler la police.

En cas d'échange de tirs :



Se courber et gagner un abri proche



Se déplacer rapidement et en zigzags



S'allonger par terre s'il n'y a nulle part où aller



Alerter la police

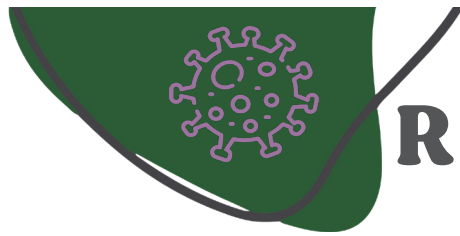
LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNE FACE À UN ATTENTAT

Les communes ont des compétences en particulier sur les écoles, les domaines de la culture, du sport, de l'action sociale, de l'environnement et des transports urbains et scolaires. Par ailleurs, le maire dispose du pouvoir de police administrative et peut ouvrir une cellule de crise afin de prévenir des troubles à l'ordre public.

Des compétences qui doivent permettre de veiller au bon ordre, à la sûreté, la sécurité et la salubrité publique.

Les collectivités territoriales sont concernées à plusieurs titres par la mise en œuvre du plan Vigipirate :

- Pour la protection de leurs propres installations et de leurs agents,
- Pour la continuité des services publics dont ils ont la responsabilité,
- Pour la protection de leurs infrastructures et de leurs réseaux,
- Pour la sécurité des rassemblements culturels, sportifs ou festifs qu'elles organisent ou qu'elles accueillent.



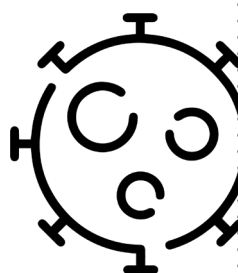
RISQUE SANITAIRE



On appelle risque sanitaire un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les **risques infectieux** pouvant entraîner une contamination de la population (Ébola, pandémie grippale, COVID-19...).

Le virus grippal se transmet par : la voie aérienne, c'est-à-dire la dissémination dans l'air du virus par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou les postillons, le contact rapproché avec une personne infectée (lorsqu'on l'embrasse, qu'on lui serre la main ou que l'on utilise les mêmes couverts que la personne malade), le contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade (exemple : une poignée de porte).

Les symptômes d'une **grippe pandémique** sont similaires à ceux de la grippe saisonnière : fièvre élevée (> à 38°C), courbatures, fatigue, toux et gêne respiratoire. La durée d'incubation peut aller jusqu'à sept jours et une personne grippée est contagieuse dès les premiers symptômes et pendant environ sept jours (Gouvernement, prévention des risques majeurs).



1 Agir avant

- Je me lave les mains plusieurs fois par jour avec du **savon** et j'utilise une **solution hydro-alcoolique**.
- J'utilise un **mouchoir en papier à usage unique** pour se moucher ou cracher et le **jeter dans une poubelle**.
- Je me couvre le nez et la bouche quand j'éternue.
- J'évite les contacts avec des personnes malades.
- Si je présente les symptômes (fièvre...) de la grippe : j'appelle mon médecin traitant ou le 15.
 - Je ne me rends pas à l'hôpital directement.

Agir pendant 2

- Je me lave les mains plusieurs fois par jour avec du **savon** et j'utilise une **solution hydro-alcoolique**.
- J'utilise un **mouchoir en papier à usage unique** pour se moucher ou cracher et le **jeter dans une poubelle**.
- Je me couvre le nez et la bouche quand j'éternue.
- J'évite les contacts avec des personnes malades.
- Je me tiens informé (tv et radio) et je respecte les **consignes émises** par les pouvoirs publics car elles peuvent évoluer selon la situation.
- Je me fais vacciner contre le virus pandémique dès lors qu'une campagne de vaccination est lancée.

3 Agir après

- Je prends conscience des dangers encore existants.
- En cas d'évacuation, ne retournez à votre domicile que lorsque les pouvoirs publics vous en donneront la permission.
- Je me fais aider par un médecin pour faire face aux **conséquences émotionnelles et psychologiques** qui peuvent survenir.
- Je parle de mon expérience à mon enfant pour l'aider à comprendre et à mieux appréhender la situation.



L'INFORMATION ACQUÉREUR LOCATAIRE (I.A.L.)

Par la loi n°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages et son article 77, codifié L 125-5 du code de l'environnement, tout vendeur ou bailleur a obligation d'informer un acheteur ou un locataire de tout bien immobilier (bâti et non bâti) situé en zone de sismicité ou dans le périmètre d'un **Plan de Prévention des Risques** prescrit ou approuvé.

Ainsi, une double obligation s'impose au vendeur ou bailleur depuis le 1er juin 2006 :

- une première obligation d'information sur les risques technologiques et naturels affectant le bien immobilier,
- une deuxième obligation d'information sur les sinistres résultant de catastrophes technologiques ou naturelles reconnues ayant affecté tout ou une partie de l'immeuble concerné.

L'état des risques doit être joint à la promesse de vente et à l'acte de vente, et dans le cas des locations, à tout contrat écrit de location.

Personnes concernées :

Les vendeurs ou bailleurs : personnes morales ou physiques de droit public ou privé, y compris les collectivités territoriales, l'État ou leurs établissements publics.

Biens concernés :

Tout bien immobilier, bâti ou non, quel que soit son usage, situé dans des zones concernées par un état de risque et qui est à la charge des vendeurs et bailleurs

À déclarer :

Le vendeur ou le bailleur, doit déclarer les sinistres sur le bien qui ont fait l'objet d'un état de catastrophe naturelle ou technologique dont il est lui même informé.

Remplir l'état des risques :

Le vendeur ou le bailleur, peut librement aller consulter à la mairie, en sous-préfecture ou en préfecture un dossier contenant toutes informations nécessaires pour compléter l'état des risques.

Délai de validité :

L'état des risques signé est valable 6 mois. Si un délai plus long s'écoule entre la promesse et la vente effective, un nouvel état des risques devra être joint à l'acte de vente.



COMMENT BIEN SE PRÉPARER ?



Il est important de pouvoir disposer de ses papiers pendant et après la crise. Je les mets en lieu sûr et n'hésite pas à en faire des copies.

En cas de perte de courant lors d'un événement pouvant survenir de nuit il est important que je puisse disposer d'une source de lumière.



Il est important de préparer un stock d'eau et de nourriture dans le cas d'une pénurie ou d'un manque d'accès aux services de distribution.

Il faut que je puisse disposer d'une trousse de secours contenant tous les éléments basiques mais aussi spécifiques à des soins particuliers.



Je dois pouvoir disposer d'un moyen d'écoute des informations pouvant circuler sur les ondes nationales et locales. Avoir une radio me permet de connaître les consignes et le type d'événement sur ma commune.

COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

Sur ma commune, il existe plusieurs systèmes d'alerte. Ces moyens sont mis en place par l'État ainsi que la commune grâce à des alertes locales de types SMS, sirène ou encore porte-voix.

Alerte SMS :



La commune peut disposer d'un service d'envoi de messages groupés. Si c'est le cas, il sera utilisé pour m'informer d'un éventuel événement ainsi que de la conduite à tenir. **Pour améliorer ce système, il est important que je me fasse recenser auprès de la mairie.**



Alerte par sirène :

La commune est équipée d'une sirène permettant d'alerter sa population en fonction de l'évolution des événements.



Pour mieux connaître cette alerte, rendez-vous sur le site de l'iffo-rme :
<http://www.iffo-rme.fr/content/le-signal-national-dalerte-0>



Porte voix & mégaphone :

L'information sera transmise à l'aide d'un mégaphone. Un message sera diffusé par une équipe tournant sur l'ensemble de la commune afin de prévenir d'un événement.



Tocsin du village :

Le tocsin peut retentir dans le village à des heures inhabituelles. Il sonnera alors pendant plusieurs minutes afin de prévenir d'un événement sur la commune.

POUR ALLER PLUS LOIN



Le PFMS (Plan Familial de Mise en Sécurité) permet d'aller plus loin dans la préparation et ma capacité de réponse face à un événement.

Le chef de famille peut organiser des tâches à accomplir liées à chaque risque que sa famille pourrait rencontrer. Il s'agit de prévoir les risques, gérer la crise et accélérer le retour à la normale pour son cercle proche.

Ce document est complémentaire aux démarches de prévention et d'information à la population établies lors de la création d'un PCS et du DICRIM. Pour l'obtenir je n'ai qu'à me renseigner auprès de ma mairie.

JE PEUX TROUVER LE DICRIM

- Sur le site internet de la mairie,
- En version papier en mairie.

LES SITES UTILES

DOSSIER DÉPARTEMENTAL SUR LES RISQUES MAJEURS (D.D.R.M.) ET LES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES (P.P.R.)

téléchargables sur : <https://www.gard.gouv.fr/content/download/44780/302869/file/DDRM%20DU%20GARD%202021%20VF.pdf>

INFORMATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

www.meteofrance.com
<http://www.vigimeteo.com/>

PORTAIL DE LA PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS

<http://www.georisques.gouv.fr/>

INFORMATION NATIONALE SUR LES CRUES

www.vigicrues.gouv.fr

INFO ROUTE :

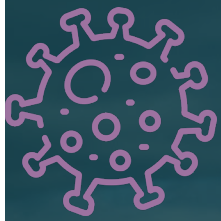
<http://www.inforoute30.fr/>

OBSERVATOIRE DU RISQUE INONDATION DANS LE GARD

<https://sig.gard.fr/index.php/view/map/?repository=risques&project=ORIG>

LES NUMÉROS D'URGENCE

POMPIERS	18 ou le 112
SAMU	15
POLICE OU GENDARMERIE	17
GRDF D'URGENCE	08 00 47 33 33
MAIRIE	04 30 06 52 30



RisCrises
Bureau d'études
Global Solution

